

RENAISSANCE NUMERIQUE interpelle le Président de la République sur la fracture numérique.

L'Internet pour tous les Français, c'est possible ! C'est une question de choix et de volonté politique.

Paris, le 29 novembre 2007

Avec plus d'un Français sur deux qui n'a pas accès à l'Internet depuis son domicile, notre pays accuse un fort retard sur ses voisins européens. Seulement 47% de nos foyers français sont en effet connectés à Internet alors qu'ils sont presque 70% en Angleterre ou en Allemagne et même 80% aux Pays-Bas ou en Suède.

Pour l'association Renaissance Numérique, cette situation n'est pas irrémédiable. Le 28 novembre, elle a adressé au Président de la République une lettre ouverte vidéo (disponible sur www.renaissancenumerique.org) pour lui faire part de ses propositions afin de réduire la fracture numérique.

Plusieurs **avancées significatives** ont eu lieu depuis mars 2007, date à laquelle Renaissance a publié un livre blanc proposant des mesures pour développer le numérique en France (*2010 Internet pour tous*).

- 1) La première est relative à la **donation d'ordinateurs** amortis **par les entreprises** à leurs salariés. Chaque année, 2,5 à 3 millions d'ordinateurs totalement amortis par les entreprises prennent le chemin de la déchetterie alors que l'essentiel d'entre eux fonctionnent encore bien pour une première utilisation de l'Internet. Les entreprises ne donnent pas leurs ordinateurs à leurs salariés pour des raisons légales et fiscales. L'ordinateur peut par exemple être considéré comme un avantage en nature. Renaissance Numérique a proposé au gouvernement et au parlement un amendement à la Loi de Finances 2008. Cet amendement, fermement soutenu par la ministre Valérie Pécresse et le sénateur Bruno Retailleau, a été voté par le Sénat le 26 novembre. Renaissance Numérique se félicite de cette coopération fructueuse qui va permettre d'augmenter de 5% à 10% le taux d'équipement des ménages dans les mois à venir.
- 2) La mesure ci-dessus n'est pas suffisante pour parvenir à l'Internet pour tous qui est l'objectif de Renaissance Numérique. En effet, certaines entreprises ne donneront pas leurs ordinateurs à leurs salariés dans certains cas, notamment lorsque tous les salariés sont déjà équipés, ou encore lorsque la grande majorité sont des cadres. Certains entreprises ont un parc également supérieur au nombre de non cadres susceptibles de bénéficier de la première mesure. Enfin, cette mesure est destinée aux salariés mais ne concerne ni l'équipement des réseaux associatifs, des écoles, ou des exclus de la société de l'information pour des raisons financières, comme les étudiants, les chômeurs, les Rmistes ou des foyers à faibles revenus. Renaissance Numérique propose donc une deuxième mesure, le

reconditionnement des ordinateurs. Ce sont des ordinateurs fournis par des entreprises ou des particuliers, vidés de leur contenu et reconditionnés, accessibles au final à environ 100 euros. La filière du reconditionnement est encore peu développée en France, contrairement à d'autres pays comme le Canada, l'Angleterre, les Pays-Bas ou la Belgique. Cette mesure présente deux bénéfices principaux : l'économie solidaire (solidarité entre les donateurs et les receveurs ; réinsertion sociale dans les sociétés de reconditionnement) et le développement durable puisque les ordinateurs ne partent plus dans des déchèteries. Dans cette perspective, Renaissance Numérique annonce le développement d'une plateforme sur le reconditionnement avec le concours du ministère de l'Education Nationale et la mise en place d'un Workshop réunissant tous les acteurs du reconditionnement. L'objectif est la mise en place d'une filière organisée du reconditionnement en France **afin de mieux équiper les écoles primaires** et indirectement les familles.

- 3) Renaissance Numérique se félicite également de l'évolution des positions du gouvernement et de plusieurs parlementaires en faveur de l'attribution d'une partie **des bénéfices du dividende numérique à l'Internet haut débit**.

En France, 30% de la population vit en zone rurale alors que ce taux est voisin de 10% en Angleterre. Cette spécificité française ne doit pas pour autant conduire à l'e-exclusion d'une partie de la population française. Actuellement près de 1,8 million de Français et 2000 communes (dont certaines en Ile-de-France) n'ont pas accès au haut débit. Et ce nombre augmente lorsque l'on parle de « vrai » haut débit à savoir du 1 à 2 M/s ou si l'on cherche à avoir le choix entre plusieurs opérateurs dans une zone rurale. De plus, 40% des Français ne sont pas éligibles aux offres triple-play. Pour combler cette fracture géographique, plusieurs solutions existent.

Premièrement, Renaissance Numérique propose de considérer l'Internet haut débit (entre 1 M/s et 2 M/s) comme un service universel au même titre que le téléphone.

Deuxièmement, l'association souhaite que des politiques intelligentes de coopération entre opérateurs privés et collectivités territoriales (et entre les opérateurs privés eux-mêmes) continuent à se développer mais avec un souci de coordination plus important sur le plan national.

Enfin, l'association rappelle que les ondes hertziennes transportent sur l'intégralité du territoire national les signaux pour la télévision à l'intérieur d'une bande de fréquence réservée. Dans le cadre du développement de la télévision numérique, une partie de ces fréquences (appelées techniquement dividende numérique) vont se libérer. Il serait possible que ces fréquences soient utilisées pour diffuser de l'Internet haut débit notamment en mobilité sur l'ensemble du territoire. Cette décision d'affectation doit être prise par le Premier Ministre dans les semaines qui viennent. Renaissance Numérique plaide pour qu'une partie de ce dividende soit affectée à l'Internet haut débit et agit activement en ce sens. Après avoir répondu à l'ARCEP en septembre, communiqué par voie de presse en octobre, Renaissance Numérique rencontre actuellement les membres de la commission parlementaire « dividende numérique », installée par le premier ministre et qui doit lui remettre un avis sur ce sujet, pour les convaincre du bien-fondé de ses positions.

En revanche, l'association regrette que d'autres mesures n'aient pas avancé.

- 4) En matière **d'accessibilité**, Renaissance Numérique se bat pour faciliter l'accès des personnes handicapées à l'Internet. Une loi a été votée en 2005 sur le sujet mais le décret d'application se fait toujours attendre.
- 5) Le sujet des nouvelles technologies doit être porté comme une cause de mobilisation nationale et à ce titre bénéficier de campagnes institutionnelles de communication. Les freins à l'utilisation d'Internet ne sont pas seulement dus au coût de l'équipement mais aussi à la « peur de l'ordinateur ». Il faut donc informer plus et mieux. Un grand nombre de personnes ne savent pas par exemple que le dispositif des chèques emploi-service permet des réductions d'impôt de 50% sur la formation à domicile à Internet.
- 6) Enfin, en matière de gouvernance, Renaissance Numérique souhaite que l'Internet soit considéré comme une priorité nationale et fasse l'objet d'une forte volonté politique. C'est grâce à une implication forte des gouvernements locaux que des pays comme la Suède et la Corée ont plus de 80% de leurs foyers connectés. Renaissance Numérique pense notamment que cette volonté doit se manifester à travers un Secrétaire d'Etat au Développement Numérique.

Renaissance Numérique rappelle que Nicolas Sarkozy avait lors de sa campagne évoqué cette possibilité en écrivant « *La France aujourd'hui n'est pas en état de conduire une politique cohérente de développement numérique. Trop de structures et guichets se sont développés, personne n'incarne la volonté politique. Je confierai à un membre du gouvernement la mission de prospective, de pilotage et de coordination de la politique de l'internet et du numérique. Chef de file, il disposera des moyens politiques et financiers nécessaires à sa mission et représentera la France dans les négociations européennes et internationales sur le sujet.* ». Renaissance Numérique soutient cette prise de position et attend la nomination qui n'est toujours pas intervenue de cette personne.

L'objectif de l'ensemble de ces mesures est de faire en sorte que 100% des Français puissent être connectés et formés à Internet en 2012 (et 80% en 2010).

Renaissance Numérique espère que le Président de la République voudra bien répondre à cette lettre ouverte dans les prochains jours afin d'instaurer une dynamique de coopération efficace qui puisse faire entrer la France de plain-pied dans l'ère du numérique.

Le Think Tank, lancé en novembre 2006, a été rejoint par les principaux dirigeants des entreprises du secteur de l'Internet et de nombreux universitaires, spécialistes des NTIC. Sur les six derniers mois, Renaissance Numérique est passée de 20 à 60 membres et compte notamment parmi ses membres Pierre Kosciusko-Morizet (PDG de PriceMinister), Christophe Parcot (DG de Yahoo ! France et vice-président de Yahoo Europe du Sud), Jean-Marie Guille (Directeur Pages Jaunes), Mats Carduner (DG de Google France et Europe du Sud), Laurent Benzoni (Professeur à Paris II), Benjamin Bejbaum (fondateur de Dailymotion), Alexander Von Schirmeister (DG de eBay France), Jean-Fabrice Mathieu (PDG de Seloger.com).

La lettre ouverte au format vidéo est disponible sur WWW.RENAISSANCENUMERIQUE.ORG

Contact presse : **Loïc Bodin** / Tél. 06.13.77.16.43 / contact@renaissancenumerique.org / www.renaissancenumerique.org

A propos de Renaissance Numérique:

Renaissance Numérique est un Think Tank composé d'experts issus du monde universitaire (enseignants-chercheurs) et du monde professionnel (dirigeants d'entreprise). L'objectif de l'association est de REFLECHIR mais aussi d'AGIR pour développer le numérique en France.